Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 3 (1918)

Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

20 Janvier 1918 N° 1. 3me année

Le Messager

RAIFFEISEN

Moniteur Financier Rural

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant le 20 de chaque mois. — Abonnement Fr. 1.— par an

ÉDITEUR (abonnements et annonces) : UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN, Langgasse, St-Gall (compte de chèques postaux IX. 970). Toutes les correspondances concernant la RÉDACTION, doivent être adressées à M. *Aug. Mounoud*, pasteur à Palézieux. — EXPÉDITION : Imprimerie *A. Bovard-Giddey*, Maupas 7, Lausanne.

Les Comités directeurs

de

l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

et le

Comité de Rédaction du "Messager"

adressent à tous les membres associés des Caisses Raiffeisen de la Suisse Romande et à tous les lecteurs de ce journal leurs

Vœux les plus sincères

pour 1918.

Au début d'une nouvelle année

La guerre qui se prolonge indéfiniment et dont nul encore ne peut prévoir l'issue, transforme insensiblement les conditions économiques des peuples civilisés, belligérants et neutres. La course aux armements, conséquence des ambitions impérialistes d'autrefois, devait conduire fatalement au conflit où toutes les grandes puissances sont maintenant engagées.

L'orage avait beau gronder à l'horizon, et les signes précurseurs de la tempête se multiplier, la majorité de nos contemporains ne pouvaient croire que l'ouragan se déchaînerait sur leurs têtes. Et cependant, les prophètes de malheur avaient dit vrai et leurs prédictions les plus pessimistes ont été dépassées par l'événement. La guerre mondiale était dans la logique des événements : il est étrange qu'on ne l'ait pas compris depuis longtemps.

Quelle que soit la décision du conflit, l'humanité ne se trouvera pas telle au lendemain qu'elle l'était à ses débuts. Des problèmes nouveaux vont surgir ; ils se posent déjà devant la conscience des sociologues et des penseurs, et leur gravité est telle que nous pourrions nous étonner de les voir méconnaître, si nous ne savions pas que la foule vit au jour le jour, incapable de discerner le sens des événements qui se déroulent sous les yeux.

Un des résultats inévitables de la guerre sera — parlons au présent — est déjà de creuser encore plus profond le fossé qui sépare ceux qui possèdent la fortune et la grande masse des indigents, les riches des pauvres, et de dresser l'une contre l'autre ces deux portions de l'humanité en une lutte au couteau, dont l'horreur dépassera tout ce qui se peut imaginer. C'est le Tiers-Etat, qui selon le mot souvent cité de Seyès n'est rien, mais qui doit être tout, ce sont les classes moyennes, lesquelles assurent la stabilité des institutions politiques à la base des Etats, qui sortiront le plus durement décimées et amoindries de la lutte. Et c'est là ce qui nous effraye. Ce qui se passe en Russie est, à ce point, riche d'instruction.

Il est donc du devoir de tout homme de cœur de chercher à parer à ces dangers en apportant son concours aux œuvres sociales qui se donnent pour tâche de permettre au plus grand nombre d'individus et de familles possibles d'arriver à

l'indépendance économiquer Au collectivisme niveleur qui veut supprimer toute propriété individuelle et qui, pour arriver à ses fins, prêche la lutte de classes, attise toutes les rancunes et toutes les jalousies, nous opposerons la solidarité des propriétaires dont nous chercherons, par tous les moyens légitimes, à augmenter le nombre.

Nos Caisses Raiffeisen ont la noble ambition d'apporter leur pierre, modeste sans doute, mais taillée avec soin et avec amour, à cette œuvre de reconstitution sociale dont l'urgence s'impose. Ce fut là notre programme de jadis, — ce l'est encore maintenant. Il peut n'être pas inutile de le rappeler en un temps où les notions morales les plus élémentaires sont remises en cause.

La Rédaction.

AVIS IMPORTANT

Le travail incombant à notre Bureau central de St-Gall augmentant sans cesse, et désireux de répondre dans une certaine mesure aux vœux qui nous ont été transmis de divers côtés, relatifs à une décentralisation administrative de l'Union suisse, les comptes annuels, avec les extraits justificatifs, pourront être envoyés, pour cette année, à M. Mounoud, membre du Comité de Direction, à Palézieux, qui se chargera de leur vérification.

Toutes les demandes de renseignements que nécessiteraient la clôture des comptes pourront aussi lui être adressées.

Nous rappelons que les comptes annuels doivent nous parvenir avant le 31 mars, pour nous permettre d'établir, si possible avant l'assemblée générale, la tabelle statistique.

Nous prions aussi les Caisses qui auraient des modifications à apporter à leur liste d'abonnés au « Messager » de nous en faire part avant le 12 février prochain.

Le Comité de Direction.

Relations d'affaires avec la Caisse centrale

Le Bureau central de l'Union suisse, chargé de la gérance de la Caisse centrale. vient d'adresser, ces jours dernier, le relevé des comptes-courants à toutes les Caisses affiliées. Pour la première fois, l'Union s'est vue contrainte de compter une petite commission sur le mouvement passif, à toutes les Caisses dont ce mouvement dépasse 20,000 francs.

Cette mesure, décidée par le Comité central le 19 juillet 1917, se justifie par le fait que les Banques avec lesquelles nous sommes en relation ont réduit de façon très sensible les taux payés aux fonds que nous avons déposés auprès d'elles en comptes-courants à vue.

Pour servir les demandes des Caisses nous avons besoin d'avoir constamment disponible, en Banque, un capital relativement considérable, sur lequel la Caisse centrale ne reçoit pas un intérêt égal à celui qu'elle paie elle-même aux Caisses créditrices.

Appel aux Caisses Raiffeisen de la Suisse Romande

Le numéro de décembre du « Messager » n'était pas encore envoyé à ses abonnés que nous parvenait la nouvelle de l'*incendie d'Euseigne*, localité dépendant de la commune d'Hérémence et où habitaient, autrefois, un certain nombre de membres de la Caisse de crédit de cette localité.

Les journaux ont dépeint l'étendue du désastre ; le cœur se serre en cherchant à réaliser tout ce que doivent endurer les sinistrés, à l'entrée d'un hiver plus particulièrement sévère et dans une contrée où la lutte pour la vie est des plus ardue.

La Caisse de crédit d'Hérémence a déjà rendu de très grands services à la population de cette commune. Nous pensons qu'il est du devoir de ses sœurs de la Suisse Romande, tout d'abord, de faire à son égard acte de solidarité chrétienne et patriotique.

A l'heure où les Comités travaillent à l'établissement des comptes et à la supputation du bénéfice annuel, nous leur demandons de réserver une part de leur gain à venir en aide à nos amis éprouvés par la perte de leur foyer. Les besoins sont grands et les dons les plus modestes seront reçus avec reconnaissance.

Nous ouvrons donc une souscription dans nos colonnes en faveur des sinistrés d'Hérémence et nons transmettrons les dons que nous pourrions recevoir à M. le curé Gaspoz, caissier de la Caisse d'Hérémence.

La Rédaction.

Valeurs en portefeuille

Quoique le crédit de la Confédération n'ait pas été atteint par la crise financière aussi gravement que celui des Etats belligérants, on a cependant

dû constater une dépréciation assez sensible sur le cours des emprunts de mobilisation offerts jusqu'à maintenant à l'épargne nationale. Le fait que la Confédération a dû consentir pour l'émission au pair de son 8me emprunt de 150 millions le taux de 5 % a eu pour conséquence de faire descendre bien au dessous de leur valeur réelle, les titres des précédentes séries, dont l'intérêt, il ne faut pas l'oublier, ressort à plus de 4 ¾ %, avec la prime au remboursement. Les inventaires de fin d'année, où les titres sont généralement portés à la valeur en bourse au 31 décembre, se ressentiront de cette dépréciation.

On nous demande de divers côtés comment les Caisses qui ont de telles valeurs en portefeuille doivent procéder. Quelque désagréable que cela puisse paraître, nous conseillons aux Comités de faire une assez forte déduction sur la valeur nominative des titres que leurs caisses possèdent.

Il ne saurait être question de porter au Bilan, sous ce chiffre, plus que la somme déboursée pour l'achat de ces titres, lors de leur émission. Celles de nos sections qui ont répondu à nos invites ne sauraient regretter ce sacrifice fait sur l'autel de la patrie. La situation anormale que nous traversons et qui se prolonge, quoique nous n'en soyons en rien responsables, atteint toutes les classes de la population; l'agriculture nationale en prend bravement son parti.

Quant à la façon de procéder, lors de l'établissement du Bilan, les Caissiers porteront à la colonne 6 de l'Extrait IV « compte de profits et pertes », la somme dont ils estiment devoir amortir leurs titres en portefeuille et répéteront cette inscription au passif du Bilan V. 3. Pour celles de nos caisses qui n'ont pas en perspective la réalisation prochaine de ces valeurs, nous estimons qu'elles peuvent faire abstraction des cours anormaux cotés en ce moment et capitaliser au 4 ¾ % (94,75 environ) le montant de ce poste. Si la baisse continue — on ne peut guère espérer en une amélioration notable avant la fin de la guerre — on fera l'an prochain un nouvel amortissement. Il n'y aurait perte, nous le répétons, qu'au cas où la Caisse serait forcée de réaliser ces titres ; pour la plupart des souscriptions qui nous ont été transmises, cette éventualité ne se présentera probablement pas. Lors du remboursement, il y aura un bénéfice certain, car la Suisse est une démocratie trop consciente de ses devoirs et de ses privilèges pour ne pas faire honneur à ses engagements. Lorsque nos gouvernants contesteront la signature helvétique — à l'instar des déments criminels de Petrograd — ce sera la fin de tout et l'humanité sera revenue aux âges de la barbarie. Nous n'en acceptons pas l'augure.

A nos abonnés

A la demande qui nous est faite, nous préparons un index des articles parus dans le « Messager », pendant ces deux dernières années.

Nous rappelons aux Comités de nos Caisses que nous serions heureux de recevoir d'eux des communications intéressantes relatives aux assemblées générales annuelles qui ont lieu à cette époque.

Les assemblées générales dans les Caisses Raiffeisen

(Suite et fin.)

Cette partie du programme de nos assemblées annuelles serait la plus utile et la plus intéressante si les cultivateurs pouvaient étudier ces questions avec le concours d'un homme intelligent qui les leur expliquerait.

Combien de cultivateurs, même parmi nos associés, peuvent dirent qu'ils n'ignorent rien de partie technique de leur métier? Un cultivateur doit être aujourd'hui doublé d'un chimiste et d'un physicien, pour comprendre autant que possible, et pour pouvoir favoriser la mystérieuse élaboration par laquelle les plantes s'assimilent les éléments du sol. Il doit être doublé d'un mécanicien pour pouvoir choisir les meilleurs types de machines, les diriger avec intelligence, les entretenir avec soin et, au besoin, y apporter lui-même des perfectionnements; d'un économiste, puisque le sort de l'agriculture est intimement lié aux traités de commerce internationaux, aux règlements douaniers, aux tarifs de transport. Nos agriculteurs auront donc toujours énormément à apprendre en fait de connaissances professionnelles utiles, sinon indispensables. Et quelles meilleures occasion de le faire que dans nos réunions annuelles.

Combien sont réconfortantes ces assemblées et pour les sociétaires et pour les administrateurs et pour les personnes qui ont la satisfaction d'y assister ! Ce sont des heures de repos intime et de foi rajeunie. Bien des malentendus tombent; on se retrouve, on se rapproche, on sent les bienfaits de la solidarité. Et les sociétaires ne manquent d'exprimer les sentiments de déférence et de gratitude qui les animent envers ceux d'entre eux

qui, par dévouement, ont accepté de gérer leurs intérêts. Dans nos associations en un mot, les assemblées annuelles devraient être considérés comme ces fêtes traditionnelles qui ont le don de réunir les membres épars d'une même famille.

V. R.

Questions fiscales

Nous regrettons de ne pouvoir donner dès maintenant toutes les précisions nécessaires sur les droits de timbre que nos Caisses devront acquitter désormais, les ordonnances cantonales et fédérales sur la matière n'ayant pas encore été publiées. La date de l'entrée en vigueur des nouvelles prescriptions qu'au témoignage de personnes autorisées nous pensions devoir être fixée au au 1er février prochain, paraissant devoir être retardée, nous sommes contraints de nous borner à quelques lignes principales, toujours susceptibles d'être révisées.

Et d'abord la loi fédérale ne supprime pas absolument les droits de timbre cantonaux et nos Caisses auront, pour les divers formulaires dont elles ont l'emploi à acquitter en certains cas de taxes fédérales, dans d'autres des taxes cantonales.

Seront soumis aux premières, les certificats de dépôts et les obligations à terme qui paieront en fait une redevance annuelle de 1 ‰; il en sera de même pour les billets et lettres de change, à 6 mois de date, du type dont nous entretenions nos lecteurs il y a quelques semaines et qui seront frappés d'un droit de 50 centimes pour mille du montant indiqué sur l'effet. Pour les actions ou parts d'affaires le droit est perçu en raison de 1½ pour cent, tous les vingt ans; les actions émises avant l'entrée en vigueur de la loi, n'auront rien à payer avant 1937. Les obligations dues à la Caisse et garanties par hypothèque foncière seront également frappées du droit de 1 ‰ annuel.

D'autre part, resteront soumises aux droits de timbre cantonal les cédules simples, garanties par simple cautionnement ou par gage de bétail; les autres engagements pour comptes de crédit, les divers documents, soumis à la légalisation d'un office compétent tels que ceux nécessaires pour l'inscription au Registre du commerce, les actes de nantissement de titres.

Les chèques et les assignations à vue qui ne sont pas mis en circulation avant la date qu'ils portent, ou qui ne sont pas plus de vingt jours en circulation continueront à être exemptés de tout droit; les autres formes de chèques, – que nous n'avons jamais vu utilisés par nos Caisses, — sont assimilés aux billets et effets de change.

Ces quelques renseignements suffiront, nous l'espérons, à orienter les Comités et les Caissiers. Nous reviendrons sur ce sujet dès que les ordonnances fédérales auront été édictées. La pratique des affaires suggèrera les questions auxquelles, après renseignements pris aux sources officielles, nous répondrons dans les colonnes de notre organe.

Une ordonnance fédérale du 8 décembre dernier, modifie et agrave le tarif des émoluments pour les diverses inscriptions au Registre du commerce. A l'avenir la taxe d'inscription sera de 50 francs au lieu de 20 francs; pour la mise à jour de l'état des membres d'une Caisse, il sera réclamé 2 francs, à raison de chaque série de dix noms à inscrire ou à radier ou d'une fraction de ce nombre (actuellement 1 franc).

Pour les modifications et les radiations, il sera perçu la moitié de la taxe d'inscription, soit fr. 25; en cas de changements dans les membres du Comité de Direction autorisés à signer : fr. 0.10 pour chaque personne ayant la signature, fr. 1 pour tous les autres membres.

Nous comprenons fort bien que nécessité fasse loi et que le renchérissement général de toutes choses s'étende jusqu'en ces régions. A l'occasion de la fondation de nouvelles Caisses, il importera de prendre ses mesures afin de n'avoir pas, au bout de peu de mois, de nouveaux frais à supporter. La voie la plus sûre sera toujours celle qui a déjà été suivie par nos devanciers, — il en coûtera encore plus cher que par le passé de méconnaître les expériences d'autrui.

Les avantages que procure à une communauté rurale la fondation d'une Caisse de crédit sont cependant si évidents et si sérieux qu'on ne saurait se laisser arrêter par ce surcroît de frais, que d'autres que nous devront supporter. Nos Caisses y verront plutôt un stimulant à étendre leur cercle d'action.

Commission de rédaction, *Vaud :* M. Aug. Mounoud, membre du Comité de direction de l'*Union Suisse*, Palézieux. — *Fribourg :* M. Ræmy, caissier, Morlon. — *Valais :* M. A. Gaspoz, caissier, Hérémence.

Lausanne. — Imp. A. Bovard-Giddey